



MARAIS DU BAS MEDOC

FR7200680



DOCUMENT D'OBJECTIFS

RESUME NON TECHNIQUE

Février 2012



**Document d'objectifs du site Natura 2000 FR 7200680
« Marais du Bas Médoc »**

Structure porteuse du Docob



**Syndicat Mixte du Pays Médoc
21, rue du Général de Gaulle
33 112 SAINT-LAURENT-MEDOC**

Responsables du dossier : Martine Noverraz (Directrice)/Cécile Bruère (Chargée de missions)

Opérateur technique



**Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde
10, Chemin de Labarde
CS 70124
33 291 BLANQUEFORT**

Chargée de mission responsable du dossier : Laetitia Maloubier

**Photo page de couverture :
Mattes et palus, FDC33, 2009.**

I PRESENTATION DU SITE

Le site FR 7200680 des "Marais du Bas Médoc" se situe en région Aquitaine, à l'extrémité nord du département de la Gironde (33). Le territoire du Médoc, de forme triangulaire, est délimité à l'ouest par l'océan Atlantique et à l'est par l'estuaire de la Gironde. Le site initial est d'une superficie d'environ 14 720 ha (périmètre initial), et s'étale sur 17 communes médocaines (Fig. 1) :

- Le Verdon-sur-Mer
- Soulac-sur-Mer
- Talais
- Grayan-et-l'Hopital
- Saint-Vivien-de-Médoc
- Vensac
- Jau-Dignac-et-Loirac
- Vendays-Montalivet
- Queyrac
- Civrac-en-Médoc
- Bégadan
- Valeyrac
- Naujac-sur-Mer
- Gaillan-en-Médoc
- Lesparre-Médoc
- Prignac-en-Médoc
- Hourtin

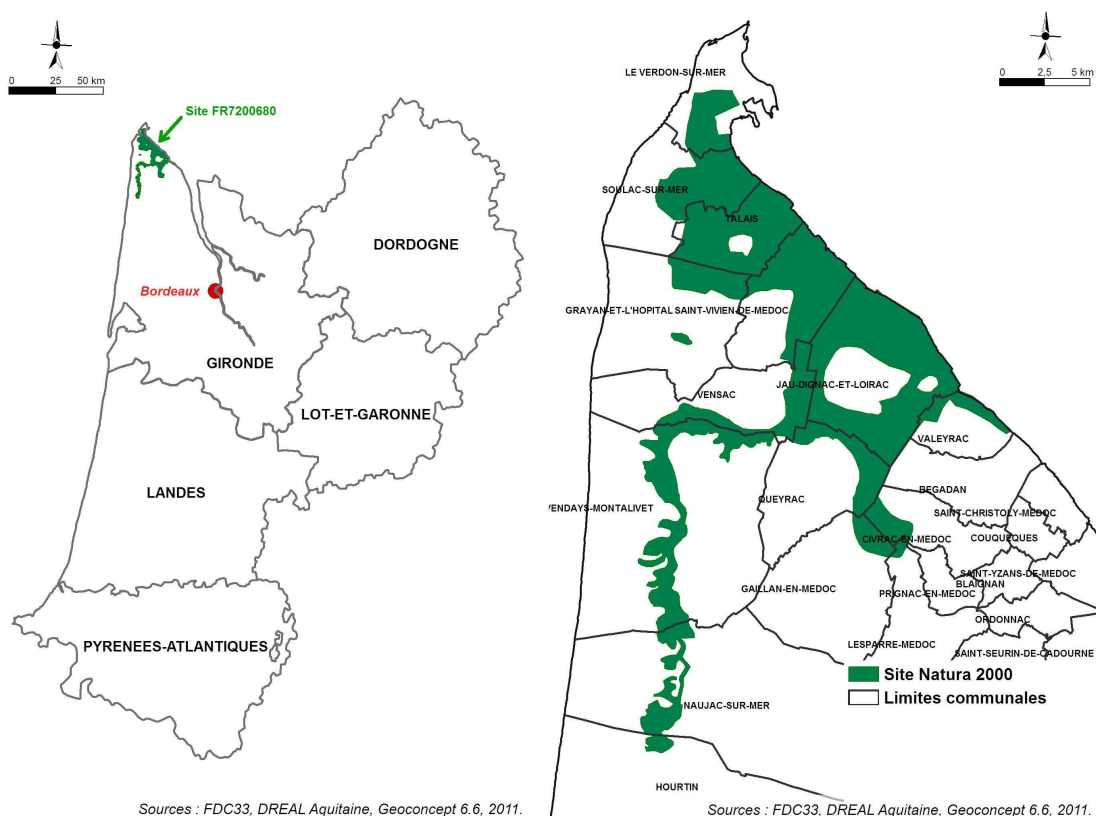


Figure 1 : Localisation des Marais du Bas Médoc.

II BIODIVERSITE ET ACTIVITES HUMAINES

Les Marais du Bas Médoc sont caractérisés par trois grands ensembles de milieux :

- les marais d'arrière dune, à l'ouest du site, caractérisés par des zones très humides, voire tourbeuses,
- les mattes et palus, au centre du site, composés de milieux asséchés pour les cultures (mattes) et de marais mouillés (palus),
- les marais maritimes endigués, situés au nord du site, seuls marais saumâtres du site.

La représentation graphique ci-dessous indique les proportions des différents types d'occupation du sol sur le site :

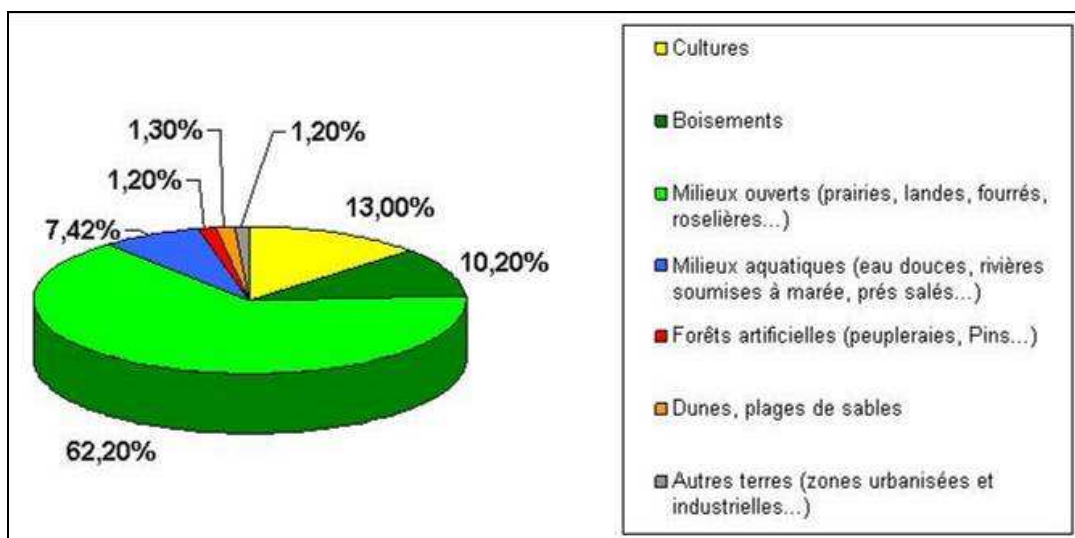


Figure 2 : Occupation du sol sur les Marais du Bas Médoc.

Les activités économiques du site sont principalement l'**agriculture** et l'**élevage**, qui occupent une grande partie de l'espace. La majorité des surfaces déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC) en 2009 concerne les prairies (4224 ha), puis la culture de céréales (blé, maïs, orge -1108 ha-) et les oléagineux (tournesols principalement -580 ha-).

Les **mattes**, le long de l'estuaire et sur la partie nord du site, concentrent les grandes cultures. La partie sud présente des cultures en alternance avec des prairies, ainsi que quelques vignes. Les **palus** quant à eux sont dominés par les prairies utilisées pour l'élevage et la chasse. Plusieurs parcelles situées à l'est du site, à proximité de Soulac-sur-Mer, subissent une déprise agricole et s'enrichissent peu à peu. En effet, ces parcelles étaient autrefois utilisées pour le « soutrage » (litière pour les animaux), mais avec la disponibilité d'autres solutions nécessitant moins de travail (paille de céréales), leur exploitation a été abandonnée.

En revanche, les **marais d'arrière dune** ne sont pas particulièrement occupés par une activité agricole, mais les milieux restent entretenus du fait de la présence forte des **chasseurs** au gibier d'eau. En effet, ce mode de chasse traditionnelle implique un entretien régulier des prairies et des plans d'eau favorisant l'accueil d'une riche biodiversité par le maintien de l'ouverture des milieux.

L'**aquaculture** est également présente sur les Marais du Bas Médoc avec 200 ha, répartis entre cinq exploitations professionnelles, qui produisent principalement des Gambas et des Crevettes locales.

Les marais arrière dunaires sont également concernés par une **activité sylvicole et forestière** importante. La majorité des forêts est publique et gérée par l'Office National des Forêts (ONF).

Au contraire de l'activité de chasse, la **pêche** est relativement peu représentée sur le site. Cependant, de nombreuses actions sont mises en œuvre afin de gérer au mieux les ressources piscicoles, notamment pour le Brochet par l'aménagement de frayères.

Le site des Marais du Bas Médoc est particulièrement apprécié par les **touristes**, ce qui développe une activité économique importante et implique l'organisation de nombreux services (entretien des routes, des pistes cyclables).

Le site est également concerné par des opérations de **démoustication** organisées par l'Etablissement Interdépartemental pour la Démoustication (EID). Ce sont près de 8000 ha, divisés en secteurs de surveillance, qui sont prospectés et traités si besoin, principalement sur le nord du site.

La **zone portuaire** du Verdon-sur-Mer (pour partie incluse dans le site) présente la particularité d'être un site industriel dont le développement est une priorité que fait valoir l'Etat dans les différents documents d'aménagement et de planification liés au site. Afin de concilier le développement industriel et la préservation des milieux naturels un plan de gestion intégrée a été mis en place, porté par le Grand Port Maritime de Bordeaux. Il a pour objectif d'associer l'implantation d'activités économiques avec la prise en compte des enjeux patrimoniaux du site (dont le port assume la gestion) et les risques naturels.

Huit **projets d'aménagement** des communes ont été dénombrés dans le périmètre Natura 2000 et concernent le développement économique et/ou commercial, la mise en valeur de l'espace et des habitats. Cinq projets d'aménagements de ce type sont prévus à proximité immédiate du site. De plus, des recalibrages de tronçons routiers sont à l'étude, ainsi que des recherches de nouvelles pistes cyclables.

Enfin, six **Zones de Développement de l'Eolien** sont proposées par trois communes (le Verdon, Naujac-sur-Mer et Queyrac).

III ENJEUX PATRIMONIAUX

Les observations de terrain ont permis de mettre à jour les éléments indiqués dans le Formulaire Standard de Données (FSD, fiche descriptive officielle du site), notamment en ce qui concerne les habitats et les espèces ayant justifié la désignation du Site d'Importance Communautaire au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

1. Habitats naturels d'intérêt communautaires inscrits à l'Annexe I de la Directive "Habitats" présents sur le site

Les habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés sur le site des Marais du Bas Médoc sont au nombre de **seize**, parmi lesquels trois habitats dont la conservation est jugée prioritaire par ladite Directive (Tab. I et Fig. 3).

Tableau I : Les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site des Marais du Bas Médoc.

* Habitats prioritaires

| HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE | CODE N2000 |
|--|----------------|
| Végétation halophile et subhalophile | |
| Laiesses de mer sur substrats sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et Mer du Nord | 1210-1 |
| Végétation pionnière à <i>Salicornia</i> | 1310-4 |
| Prés salés | 1330 |
| Prairies subhalophiles thermo-atlantiques | 1410-3 |
| Dunes mobiles du cordon littoral à <i>Ammophila arenaria</i> | 2120 |
| Dunes côtières fixées à végétation herbacée | 2130* |
| Fourrés, boisements | |
| Vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i> | 9190 |
| Forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne élevé | 91E0* |
| Forêts mixtes de Chênes pédonculés, Ormes et Frênes riveraines des grands fleuves | 91F0 |
| Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière dunaires | 2180-5 |
| Bas marais | |
| Bas-marais dunaire | 2190-3 |
| Roselières et cariçaies | |
| Roselières et cariçaies dunaires | 2190-5 |
| Végétation aquatique | |
| Eaux stagnantes à végétation vivace oligotrophe planitaire à collinéenne des régions atlantiques | 3110-1 |
| Plans d'eau eutrophes avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes | 3150 |
| Landes | |
| Landes humides atlantiques tempérées à <i>Erica ciliaris</i> et <i>Erica tetralix</i> | 4020*-1 |
| Prairies, pelouses, ourlets | |
| Pelouses maigres de fauche de basse altitude | 6510 |

➤ **Végétation halophile et sub-halophile (milieux salés à saumâtres)**

Plusieurs types d'habitats liés aux milieux salés sont présents sur le site :

Prairies et prés salés (Codes N2000 : 1210-1, 1310-4, 1330, 1410-3) : ces milieux sont situés en bordure d'estuaire sur la vasière de l'Anse du Verdon et à l'intérieur des terres dans les marais du Logit et du Conseiller et aux niveaux des prairies saumâtres alentour. La végétation dans les niveaux les plus bas est de type pionnière, remaniée à chaque marée (1210-1 et 1310-4). Puis se développent des formations plus denses et vivaces (1330) et sur les zones les plus hautes des Graminées et des Joncs forment des prairies pouvant être utilisées pour le pâturage ou la fauche (1410-3).



Dunes (Codes N2000 : 2120 et **2130*** -*habitat prioritaire-) : ces formations correspondent à des dépôts de remblais sableux provenant du dragage de l'estuaire, localisées sur la commune du Verdon-Sur-Mer. Elles peuvent être soit régulièrement remaniées lors des tempêtes hivernales (2120) soit colonisées par les ligneux (2130).

➤ **Fourrés, boisements**

Les Marais du Bas Médoc abritent trois grands types d'habitats de boisements :

Boisements alluviaux (Codes N2000 : 91E0* -*habitat prioritaire- et 91F0) : ces boisements forment une bande étroite résiduelle en bordure des fossés et cours d'eau soumis à des phases d'inondations et d'étiage périodiques. Ils constituent des corridors écologiques importants en particulier pour la faune (Vison d'Europe et Loutre). Les formations à Aulne glutineux et à Frênes présentent une richesse biologique importante. Leur maturation est caractérisée par la présence plus importante du Chêne pédonculé.

Chênaies acidiphiles (Code N2000 : 9190) : cette formation constitue un stade de colonisation par les Chênes pédonculés des landes humides à Molinie et se développent sur un sol acide et gorgé d'eau. Elles se rencontrent principalement dans les marais arrière dunaires.

Boisements marécageux (Code N2000 : 2180-5) : ces milieux se rencontrent dans les marais d'arrière dune. L'eau reste bloquée une grande partie de l'année, formant ces milieux marécageux, où seules quelques espèces particulièrement adaptées peuvent se développer (les Saules notamment).

➤ **Bas marais, roselières et cariçaies**



Les bas marais dunaires (Code N2000 : 2190-3) sont composés de Graminées et de Joncs qui leur donnent un aspect de prairies, reposant sur un substrat tourbeux. Les roselières et cariçaies dunaires (Code N2000 : 2190-5) sont composées d'espèces végétales souvent peu diversifiées (Roseau commun, Scirpe maritime). Ces deux grands types de milieux se rencontrent principalement dans les marais arrière dunaires où ils subissent de fortes variations des niveaux d'eau au cours de l'année.

➤ **Végétation aquatique**

Les habitats aquatiques présents sur le site, principalement rencontrés au niveau des mares de tonne dans les marais d'arrière dune, sont de deux types :

Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sableuses (Code N2000 : 3110) : la végétation de ce type de milieux forme des gazons amphibies ras, subissant une alternance des niveaux d'eau, sur un substrat acide à tourbeux, abritant de nombreuses espèces végétales à très forts enjeux patrimoniaux (dont le Faux cresson de Thore, espèce d'intérêt communautaire).

Lacs eutrophes naturels (Code N2000 : 3150) : les formations végétales caractéristiques de ce type d'habitat sont très



variables (espèces enracinées ou non, immergées ou flottantes, présence parfois de Lentilles d'eau) et se rencontrent dans des plans d'eau stagnante peu profonde.

➤ **Landes**

Les landes humides tempérées atlantiques (Code N2000 **4020-1*** -*habitat prioritaire-) sont caractérisées par une végétation principalement composée de Bruyère à quatre angles et de la Bruyère ciliée, accompagnées par la Molinie bleue. La présence d'une nappe plus ou moins affleurante détermine la présence de stations plus humides ou peuvent se développer des Sphaignes (mousses typiques des milieux humides à tourbeux). Ce type d'habitat est relativement peu représenté sur le site, uniquement dans les marais d'arrière dune.



➤ **Prairies**

Les prairies de fauche (Code N2000 : 6510) sont des formations herbacées hautes riches en Graminées et en espèces fleuries. Elles subissent une à deux fauches annuelles en fonction de la productivité, et un pâturage extensif peut être mis en place après la dernière fauche, afin d'éliminer les regains. Elles présentent un intérêt patrimonial fort, notamment pour les Papillons (le Cuivré des marais et le Damier de la Succise). Ces prairies se rencontrent essentiellement sur les palus.

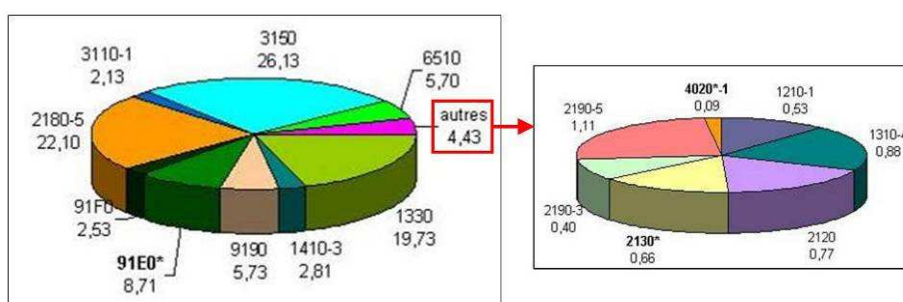


Figure 3 : Proportions en % des habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site des Marais du Bas Médoc. (* Habitats prioritaires)

2. Espèces d'intérêt communautaires inscrites à l'Annexe II de la Directive "Habitats" présentes sur le site

Dix espèces d'intérêt communautaire ont été recensées sur le site, dont deux prioritaires :

Tableau II : Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site des Marais du Bas Médoc.

*Espèces prioritaires

| ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE | | | CODE N2000 |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------|
| <i>Espèces végétales</i> | | | |
| Angiospermes (plantes à fleurs) | Faux cresson de Thore | <i>Caropsis verticillatinundata</i> | 1618 |
| <i>Espèces animales</i> | | | |
| Mammifères | Loutre d'Europe | <i>Lutra lutra</i> | 1355 |
| | Vison d'Europe | <i>Mustela lutreola*</i> | 1356* |
| Reptile | Cistude d'Europe | <i>Emys orbicularis</i> | 1220 |
| Coléoptères | Lucane cerf volant | <i>Lucanus cervus</i> | 1083 |
| | Grand capricorne | <i>Cerambyx cerdo</i> | 1088 |
| | Graphodère à deux lignes | <i>Graphoderus bilineatus</i> | 1082 |
| Lépidoptères (Papillons) | Cuivré des marais | <i>Lycaena dispar</i> | 1060 |
| | Damier de la Succise | <i>Eurodryas aurinia</i> | 1065 |
| Poissons | Lamproie de Planer | <i>Lampetra planeri*</i> | 1096* |

➤ Espèce végétale

Une seule espèce végétale d'intérêt communautaire est présente sur le site, le **Faux Cresson de Thore**, espèce endémique de l'ouest de l'Europe. Elle est relativement petite (5 à 10 cm), avec des fleurs blanches disposées en ombelles. Elle se rencontre principalement dans les gazons amphibies en bordure de mares, sur un substrat sableux à tourbeux dans les marais arrière dunaire.

➤ Mammifères

Deux mammifères sont présents sur le site : la **Loutre** et le **Vison d'Europe**. Ces deux espèces sont dépendantes des milieux humides pour se nourrir et sont donc particulièrement liées à la bonne qualité de l'eau dans les marais. Elles sont nocturnes et le peu d'observations déjà effectuées sont faites la plupart du temps à partir d'individus accidentés sur la route, ou piégés lors des opérations de régulations des espèces nuisibles.

➤ Reptile

La seule espèce de reptile présente est la **Cistude d'Europe**, unique tortue d'eau douce en France. Elle fréquente les plans d'eau, mais également les fossés et jalles ayant un faible courant. Elle est régulièrement observée en été sur les berges en train de prendre le soleil, mais prend la fuite à la moindre alerte. Elle est présente sur l'ensemble des marais du site.

➤ Invertébrés

Trois espèces de Coléoptères sont présentes sur le site : le **Lucane cerf-volant** et le **Grand capricorne**, qui se rencontrent dans les boisements, leurs larves se nourrissant de bois mort. Elles ont été assez peu observées sur le site, mais semblent bien représentées sur l'ensemble du territoire national.

Le **Graphodère à deux lignes**, petit coléoptère aquatique uniquement présent dans quelques départements français, avait été identifié dans les marais de La Perge pour la dernière fois en 1994.

Les dernières recherches réalisées en 2009 dans ces mêmes marais (par Bameul F.) n'ont pas permis d'attester de sa présence, ni de sa réelle disparition.

Deux espèces de papillons ont été observées : le **Cuivré des marais**, particulièrement lié aux zones humides, présent sur l'ensemble des marais et le **Damier de la Succise**, relativement bien représenté sur le marais.

➤ **Poissons**

Il y a une seule espèce de Poisson d'intérêt communautaire présente sur le site, la **Lamproie de Planer**. Cette espèce est très peu observée sur les marais du fait d'une pression d'observation faible et concentrée uniquement sur quelques cours d'eau.

3. Espèces d'intérêt patrimonial (hors Annexe II de la Directive « Habitats »)

En plus des nombreux habitats et espèces d'intérêt communautaire, le site des Marais du Haut Médoc abrite de nombreuses espèces présentant un intérêt patrimonial, ainsi que de nombreux "habitats d'espèce". Ces derniers sont des milieux relativement banals (fourrés, prairies humides, roselières...) mais qui sont utilisés par des espèces d'intérêt communautaire.

Concernant les espèces animales, une espèce d'Amphibien présente un fort intérêt patrimonial : le Pélobate cultripède. C'est un crapaud vivant principalement dans les dépressions des systèmes dunaires. En Gironde, il a été observé uniquement sur le Bassin d'Arcachon et au nord de la Point médocaine, au niveau de la zone portuaire du Grand Port Maritime de Bordeaux au Verdon-sur-Mer. De plus, l'Anguille et le Brochet, deux espèces de Poissons sont présentes.

Les espèces végétales à fort intérêt patrimonial sont représentées entre autres par Armoise maritime sur les marais maritimes du Verdon-sur-Mer, la Renoncule de Baudot dans les mares de tonne ou encore le Rossolis intermédiaire (Droséra) dans les marais arrière dunaire.

4. Enjeux de conservation

A partir des enjeux « habitats » et « espèces » d'intérêt communautaire (définis dans la partie I du Docob, paragraphe I.I) croisés au diagnostic socio-économique, 3 enjeux de conservation ont pu être définis afin d'orienter les propositions de gestion à mettre en place :

- **Enjeu 1 : Conserver et favoriser les habitats et les espèces d'intérêt communautaire** : cet enjeu dépend essentiellement du maintien des activités humaines présentes sur le site favorables à la biodiversité. Il implique de favoriser ou de maintenir une mosaïque d'habitats naturels et de maintenir et améliorer les continuités écologiques du site.
- **Enjeu 2 : Préserver les fonctionnalités de l'hydrosystème et des milieux associés et améliorer la qualité de l'eau** : la plupart des habitats et des espèces d'intérêt communautaire présents sur le site sont étroitement liés au bon fonctionnement hydraulique des marais (gestion des niveaux d'eau, fonctionnalités des ouvrages hydrauliques, libre circulation des espèces inféodées au cours d'eau et aux berges...) et au maintien voire à l'amélioration de la qualité de l'eau.

- **Enjeu 3 : Lutter contre les espèces invasives :** les 2 enjeux précédents ne peuvent être dissociés de la lutte contre les espèces exotiques invasives menaçant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

IV OBJECTIFS ET MESURES NATURA 2000

La définition des enjeux de conservation du site a permis de définir huit objectifs de conservation. Ces grands objectifs répondent à une stratégie de gestion mise en place en collaboration avec les acteurs locaux consultés lors des groupes de travail.

Tableau III : Objectifs de conservation retenus pour le site, répondant aux différents enjeux.

| Objectifs de conservation | Enjeu 1 | Enjeu 2 | Enjeu 3 |
|---|---------|---------|---------|
| A - Conserver et restaurer les habitats et les espèces d'intérêt communautaire non forestiers | X | X | |
| B - Conserver et restaurer les habitats forestiers d'intérêt communautaire | X | X | |
| C - Maintenir ou restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau, fossés et plans d'eau du site | X | X | |
| D - Restaurer et préserver la qualité des eaux | X | X | |
| E - Lutter contre la régression du Vison d'Europe en diminuant ses risques de mortalité | X | X | |
| F - Lutter contre les espèces invasives et indésirables | X | X | X |
| G - Améliorer les connaissances et développer des outils de suivi | X | X | X |
| H - Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site | X | X | X |

Afin de répondre à ces objectifs, plusieurs outils peuvent être utilisés : la charte (recueil des "bonnes pratiques" réalisées sur le site) et des contrats (impliquant des engagements rémunérés).

La plupart de ces objectifs trouvent leur réponse dans la charte Natura 2000 du site dans la mesure où les engagements et recommandations n'entraînent pas de surcoût de gestion pour l'adhérent. Dans le cas où il y a une perte financière pour l'application de ces objectifs, des contrats Natura 2000 peuvent être proposés aux exploitants, propriétaires ou ayants droits.

Les contrats Natura 2000 (non agricoles) proposés sont au nombre de neuf :

- Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts,
- Gestion des milieux ouverts par le pâturage,
- Entretien des mares,
- Entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger,
- Entretien adapté des haies et des fossés,
- Aménagement des ouvrages de franchissements routiers pour le Vison d'Europe,
- Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce invasive,

- Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur des cours d'eau,
- Restauration des milieux ouverts par débroussaillage.

La mise en place de ces objectifs est assurée par l'animation du Docob via le travail d'un animateur Natura 2000. Des mesures "hors-contrat" devront être également mises en place :

- Programme d'actions en faveur du vison d'Europe,
- Etude et suivi des espèces végétales invasives,
- Suivi cartographique des habitats naturels et de l'occupation du sol,
- Suivi périodique des espèces d'intérêt communautaire,
- Etudes complémentaires,
- Sensibilisation des acteurs locaux sur les espèces envahissantes et les techniques de lutte,
- Information sur la mise en œuvre du Docob,
- Information de la population et les acteurs locaux sur les richesses naturelles du site.

V NOUVELLE DELIMITATION

La nouvelle délimitation (fig. 4) du site résulte du diagnostic écologique et d'une démarche de concertation ayant notamment aboutis à :

- Intégrer des secteurs présentant une richesse écologique d'intérêt communautaire (Marais du Logit) ;
- Suppression de la plupart des parcelles plantées en vignes et des parcelles cadastrales classées en AOC ne présentant pas un intérêt écologique ;
- Ne pas intégrer dans le périmètre les principaux affluents des bassins versants malgré leur intérêt écologique tenant compte de la volonté des acteurs locaux (communes, sylviculteurs, forestiers...).

Le nouveau périmètre est d'une superficie d'environ 15 460 ha s'étend sur 16 communes.

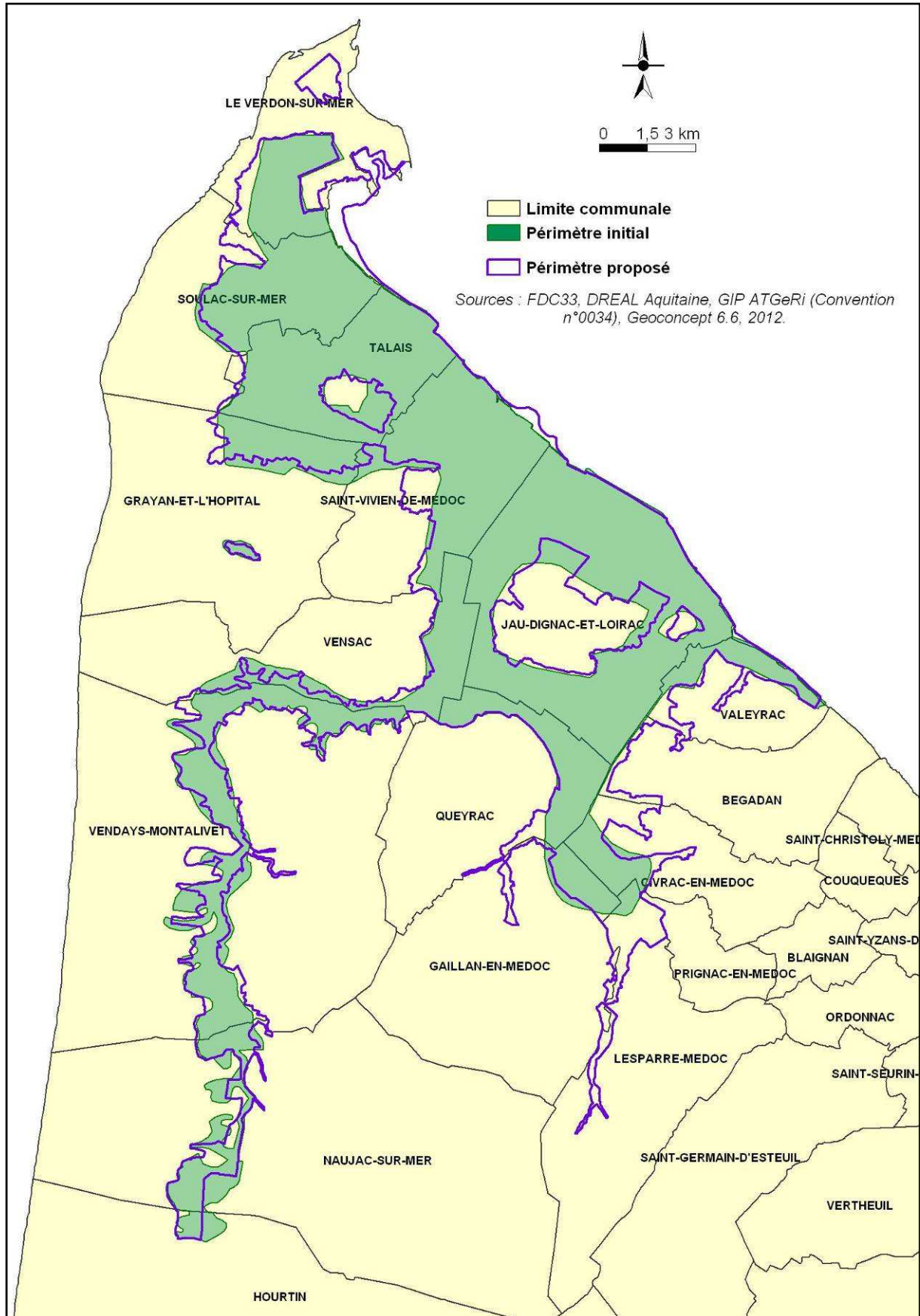


Figure 4 : Périmètre du site Natura 2000 des Marais du Bas Médoc